

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
LM/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

### **OBJET : Kergourgant – Acquisition de terrains cadastrés CM 51, 315, 317 et CN 115**

Rapporteur : Joseph FORES

Les propriétaires des parcelles cadastrées CM 51, 315, 317 et CN 115 proposent leur cession à la ville.

Ces terrains d'une contenance respective de 4 790 m<sup>2</sup>, 7 652 m<sup>2</sup>, 1 619 m<sup>2</sup>, 1 215 m<sup>2</sup> sont classés en zone Na au PLU et couverts par un espace boisé classé. Ils font partie intégrante du parc de Kerihuer et sont aujourd'hui utilisés par le public.

Les services fiscaux ont évalué la valeur vénale de ces terrains à 0,46 € le mètre carré soit pour 15 276 m<sup>2</sup>, 7 026,96 €. Les frais d'acquisition seront à la charge de la ville.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition des parcelles CM 51, 315, 317 et CN 115 au prix de 0,46 €/m<sup>2</sup>, frais notariés en sus ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le maire,  
conseiller général

Loïc LE MEUR